

PRESENTS Jean-Charles GROSIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER ,Pascal GIROD, , Françoise GRAS ,Eric JACQUEMIN , Cécile BESNIER – TRECOURT , Jean-Louis DELORME, André REYDELLET , Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT , Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY , Philippe LAMARD , Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant ,Lionel DUTHOIT , Gérard CAILLON , Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON , Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN , Fabienne BOUVIER , Pascal RAVIER , Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, , Cyril JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY , Alain BORGES, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU .
ABSENTS ou **ABSENTS EXCUSES** : Pierre GILBERT, Michel RAFFIN, Thierry COMTE, Michel SOUSSIA, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.
INVITE absente: Hélène PELISSARD.
SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Le Président ouvre la séance en rappelant aux conseillers communautaires le souvenir de leur collègue et ami Raymond VINCENT, décédé le 9 janvier 2017 et souligne son engagement fort au service des autres.

✚ **Présentation de l'Etable de Monsieur + et de la programmation.**

Gérée par une association qui fonctionne sur la base du bénévolat et d'un emploi aidé à raison de 20 heures par semaine, l'Etable de Monsieur + située à La Peyrouse sur la commune historique de Louvenne offre un espace de création et de diffusion de spectacles qui peut s'accompagner par un lieu de résidence pour les artistes. La programmation très éclectique permet une planification d'une quarantaine de dates par an, ouvert à tout public et tranche d'âge. Cette organisation assure une dimension sociale et culturelle sur le territoire communautaire, renforcée par l'accueil des enfants des écoles. Elle bénéficie du soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ; les aides du Conseil Départemental sont liées à celles des communes ou des communautés de communes. Une demande sera adressée en ce sens

✚ **Intervention du Président de l'Association Sportive d'Arinthod et du Groupement Jeunes Petite Montagne « Arinthod Aromas Saint-Julien »**

Ce groupement permet la possibilité aux enfants ou adolescents (environ 160 licenciés) de jouer en équipe de leur niveau ou tranche d'âge tout en assurant une cohérence sur l'ensemble du territoire communautaire partageant la même couleur de maillot, des règles de fair-play, de partage, de savoir vivre ensemble autour d'une motivation commune, soutenue par l'implication des parents et des bénévoles. Le Président souligne cette volonté de préparer « des citoyens pour demain entourés des notions de travail ensemble, de convivialité de nos villages ».

✚ **Assainissement :**

Approbation des zonages d'assainissement sur les communes historiques de LAINS, LEGNA et sur les communes de MONNETAY, VOSBLES.

Après avoir délibéré sur chaque projet de zonage d'assainissement sur chaque commune ci-dessous et décidé de le soumettre à enquête publique, celle-ci étant terminée, les techniciennes présentent les conclusions du Commissaire Enquêteur et précisent que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de la commune concernée aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Commune historique de LAINS, commune intégrée à la commune nouvelle de MONTLAINIA au 01/01/2017

L'enquête publique s'est déroulée en mairie de LAINS du 27 octobre 2016 au 1er décembre 2016 inclus. Quelques remarques sur les contraintes liées aux travaux d'assainissement non collectif ainsi que l'orientation de l'écoulement des eaux usées ont été mentionnées. Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve mais assorti de recommandations par rapport à un dialogue à instaurer à toutes les échelles du territoire. Par 43 votants 42 pour 1 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé en assainissement non collectif.

Commune historique de LEGNA, commune intégrée à la commune nouvelle de VALZIN EN PETITE MONTAGNE au 01/01/2017

L'enquête publique s'est déroulée en mairie de LEGNA du 21 octobre 2016 au 19 novembre 2016 inclus. Le commissaire a émis un avis favorable au zonage proposé sans réserve et sans recommandation. Après clôture de l'enquête publique, une pétition signée par 63 personnes en faveur de l'assainissement collectif a été transmise à la CCPM, le Président précise que certes, il existe des contraintes mais pas au-delà de celles des autres villages et rappelle les choix effectués précédemment.

Par 43 votants 42 pour 1 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé en assainissement non collectif

MONNETAY : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de MONNETAY du 27 octobre 2016 au 1er décembre 2016 inclus. Le dossier d'enquête n'a pas été consulté par les habitants. Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve et sans recommandation.

Par 43 votants 43 pour 0 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé en assainissement non collectif

VOSBLES : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de VOSBLES du 21 octobre 2016 au 19 novembre 2016 inclus. Le dossier d'enquête n'a pas été consulté par les habitants. Le commissaire a émis un avis favorable sans réserve et sans recommandation.

Par 43 votants 43 pour 0 abstention 0 contre, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le plan de zonage d'assainissement tel que proposé

VILLECHANTRIA : Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a assorti son avis, de réserves que la communauté de communes ne peut pas lever, faute d'être compétente. Attache est prise avec un cabinet juridique pour connaître la procédure à adopter, le zonage d'assainissement sera présenté ultérieurement en conseil communautaire pour approbation.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Ces documents ont été adressés aux conseillers communautaires avant la réunion pour qu'ils en prennent connaissance. Ils sont structurés sous la même forme que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité chacun des rapports présentés et prend acte que les rapports seront tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Environnement :

Définition de l'intérêt communautaire par rapport aux contrats Natura 2000 signés avant le 01/01/2017 avec ARINTHOD et la commune historique de MONTAGNA le TEMPLIER.

Les statuts avec effet au 01/01/2017 et la délibération du 15/12/2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire présentent l'environnement comme une compétence très large. Des contrats Natura 2000 avaient été signés par les communes avant le 31/12/2016 portant contractualisation avec l'État et l'Europe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de sortir du champ de l'intérêt communautaire ces contrats soit :

- le contrat Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers portant sur la restauration hydraulique et la reconquête écologique des marais de Brenet et Vogna déposé le 24/10/2016 par la commune d'ARINTHOD,
- le contrat Natura 2000 en milieux forestiers portant sur la mise en place d'un îlot de bois sénescents déposé le 24/10/2016 par la commune d'ARINTHOD,
- le contrat Natura 2000 en milieux forestiers portant sur la mise en place d'un îlot de bois sénescents et d'arbres disséminés déposé le 21/10/2016 par la commune de Montagna-le-Templier, aujourd'hui Montlainsia,

Il prend acte que la contractualisation se poursuivra donc avec les communes concernées

Divers

Une lettre d'information sur les actions Natura 2000, à destination de tous les foyers est remise aux maires pour permettre sa distribution. Merci de leur collaboration.

Dans le cadre des animations Natura 2000 et des manifestations nationales, la communauté de communes organisera, en lien avec les producteurs locaux, la commune de Vescles et son foyer rural et l'association les Morillons, une fête de la nature à VESCLES le 20 mai 2017. Retenez cette date sur votre agenda !

Organisation étude eau potable.

Des échanges avec le Conseil Départemental vont permettre de définir précisément l'étude préalable au transfert.

Compétence GEMAPI.

A l'issue de la réunion, le comité de pilotage (Ain) s'orienterait sur un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) unique permettant de gérer la basse vallée de l'AIN et la fusion des syndicats existants qui traitent ce thème aujourd'hui ou leur changement de compétence... Une taxe est déjà prélevée dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations.

Désignation des délégués au SICTOM

Suite à la nouvelle carte intercommunale, le SICTOM veut mettre à jour les listes des délégués. Un mail a été adressé aux communes dans ce sens. Les communes de la communauté de communes Petite Montagne proposent à cette dernière le nom d'un délégué titulaire et celui d'un suppléant (sauf ARINTHOD- 2 titulaires et pas de suppléant), le conseil communautaire valide ensuite ces propositions. Faute de réponses des

maires, le conseil communautaire suppose que les propositions faites après le renouvellement des conseils municipaux en 2014 restent valables. Si tel n'est pas le cas, merci de le faire savoir.

Retenu par un conseil d'école, Monsieur LAMARD, Vice-Président en charges des affaires scolaires s'excuse de son retard.

Fiscalité F.P.U. : Attributions compensatrices

Compte-rendu de la CLECT du 07/02/2017 (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Comme toutes les communes n'avaient pas désigné leurs représentants (un titulaire et un suppléant par commune cf délibération du 15.12.2016) - 16 retour sur 28- par souci de transparence et de légitimité, l'élection du Président et du Vice-Président a été reporté à une date ultérieure. Toutefois une réunion de travail a eu lieu pour préparer la réunion de ce jour.

Validation des montants prévisionnels des attributions compensatrices.

Le Président rappelle que le régime fiscal FPU adopté le 15.12.2016 impacte la perception de la « fiscalité économique » (ex TP), mais qu'en contrepartie de la perte du produit de l'impôt économique local, les communes perçoivent de la communauté une attribution de compensation. Ce reversement contribue à assurer une neutralité budgétaire tant pour les communes que pour la CCPM. Les montants sont figés mais recalculés si un transfert de charges nouvelles intervient.

Considérant les états fiscaux 2016, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, fixe le montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP, pour l'année 2017 ainsi :

COMMUNES nouvelles	COMMUNES ou Communes historiques	Montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles hors CPS et DUSTP
	ANDELOT-MORVAL	5 077 €
	ARINTHOD	167 996 €
AROMAS	AROMAS VILLENEUVE LES CHARNOD	9 049 €
	LA BOISSIERE	860 €
	BROISSIA	228 €
	CERNON	275 258 €
	CEZIA	412 €
	CHARNOD	323 €
	CHEMILLA	508 €
	CHISSERIA	3 939 €
	CONDES	36 255 €
	CORNOD	3 373 €
	DRAMELAY	90 €
	GENOD	345 €
	GIGNY SUR SURAN	9 322 €
	LAVANS SUR VALOUSE	520 €
	MARIGNA SUR VALOUSE	657 €
	MONNETAY	384 €
	MONTFLEUR	2 364 €
MONTLAINIA	DESSIA, LAINS, MONTAGNA LE TEMPLIER	5 040 €
	MONTREVEL	16 289 €
	SAINT HYMETIERE	453 €
THOIRETTE - COISIA	COISIA , THOIRETTE	62 162 €
	VALFIN SUR VALOUSE	1 120 €
VAL SURAN	BOURCIA , LOUVENNE, SAINT JULIEN SUR SURAN VILLECHANTRIA	30 681 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	CHATONNAY, FETIGNY LEGNA, SAVIGN	2 184 €
	VESCLES	20 568 €
	VOSBLES	4 289 €

Il prend acte que les montants des Attributions Compensatrices définitives seront connus après connaissance de la DUSTP (Dotation Unique Spécifique Taxe Professionnelle) et de la partie CSP (Compensation pour la suppression Part Salaire) entrant dans ce calcul en vertu de la loi de finances 2017, de l'avis de la CLECT et d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Périodicité des versements des attributions compensatrices.

Compte tenu des montants prévisionnels des Allocations Compensatrices, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide que les Attributions Compensatrices feront l'objet d'un versement aux communes selon les modalités ci-dessous :

Attributions Compensatrices prévisionnelles – montant inférieur ou égal à 10 000 €

- un versement en juin de chaque année

Attributions Compensatrices prévisionnelles – montant supérieur à 10 001 €

- versement mensuel du montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles divisé par 12

Attributions Compensatrices définitives après application de la réglementation en vigueur pour connaître le montant

- quelque soit le montant, une régularisation annuelle en fin d'année correspondant au montant des Attributions Compensatrices définitives défalquée du montant des Attributions Compensatrices prévisionnelles déjà versées.

Affaire Tourisme :

PDIPR : programme pluriannuel d'entretien, de balisage et de travaux autour des sentiers d'interprétation.

Par le biais du programme triennal d'entretien et de petits travaux, le Conseil Départemental rend éligible aux subventions les 315 kilomètres inscrits à raison de 10 €/Km.

Pour bénéficier des subventions par rapport aux aménagements potentiels, une liste reprenant une programmation sur 3 ans sera déposée auprès des services du Conseil Départemental. cette liste est assez conséquente, tous les projets ne seront pas forcément menés à terme.

Indemnité kilométrique et frais de repas des stagiaires notamment des étudiants.

Des stagiaires ou des étudiants effectuent des missions ponctuelles sur le territoire, le Conseil Communautaire valide le versement d'indemnités kilométriques et frais de repas pour ces agents selon les tarifs en vigueur et sur justificatifs.

Présentation d'un parcours aventure jeu sur MONTFLEUR et financement.

La mise en place d'un parcours aventure jeu sur MONTFLEUR est en cours de réflexion. Il pourrait s'agir d'un circuit à vélo à assistance électrique, comprenant aussi une boucle pédestre. L'énigme – fil conducteur du jeu – est à construire. Une subvention du Massif, la vente des sacs aventure prévue début d'été permettrait de financer la réalisation de ce projet estimée à 45 000 € HT. Des subventions LEADER vont également être sollicitées. Le Maire de la commune de MONTFLEUR propose que des membres de son conseil soient associés à cette initiative.

Approbation de la convention d'objectifs et moyens de l'Office de Tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne.

Le conseil communautaire approuve la convention d'objectifs et prend acte de la répartition des contributions financières : respectivement 66 % pour le Pays des Lacs, 17 % pour la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et 17 % pour la Communauté de Communes Petite Montagne

Rachat anticipé de la ferme Les Perris à Savigna par la EARL Les Perris, preneur et exploitant

En 2007, un bâtiment construit et financé par la communauté de communes et éligibles aux subventions a été mis à disposition de la EARL LES PERRIS sous forme de crédit-bail, moyennant un loyer trimestriel de 2512.32 € couvrant l'échéance trimestrielle des emprunts. L'EARL LES PERRIS demande le rachat du bâtiment, le conseil communautaire donne un accord de principe favorable à ce rachat, sous réserve de l'application des clauses de la convention de mise à disposition.

Compétence PLUI : délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) aux communes.

L'adoption des statuts avec effet au 01/01/2017 implique aux communes l'impossibilité de faire jouer la minorité de blocage prévue par la Loi ALLUR et le transfert automatique du Droit de Préemption Urbain (DPU) des communes à la communauté de communes. Dans l'attente des informations qui seront apportées par les agents de Direction Départementale des Territoires qui participeront au prochain conseil communautaire, les maires sont invités à contacter la communauté de communes si une consultation DPU leur est transmise.

structures œuvrant dans le domaine social et 12 membres élus. Comme le nombre d'élus doit être égal à celui des membres représentatifs des associations, compte tenu des arrêtés de retrait des Communes membres, le conseil communautaire élit à l'unanimité Jean-Paul COULON, Pascal FEAU et Jean-Claude NEVERS. Il prend acte que Josiane CARRETIE, Françoise DUBOCAGE, Marie-Christine CHARBONNIER, Nicole VELON, Cyrille JOURNEAUX, Jean-Yves BUCHOT, Claude BONNE, Isabelle BRANCHY et Bernard RUDE siégeront également au CIAS.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.

Assainissement collectif :

- Assainissement collectif - Entretien des ouvrages : marché pour 2 ans, à bon de commandes.

2 propositions ont été reçues : société SARP CENTRE EST et entreprise HUSSON Alexis. Cette dernière a été retenue.

- Maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE / CHEMILLA

Considérant l'analyse des 4 offres reçues pour cette mission de maîtrise d'œuvre du système d'assainissement de SAINT-HYMETIERE / CHEMILLA : VERDI Ingénierie, ABCD géomètres experts, SIDEC du Jura, GEOPROTECH et leur classement permettant de considérer que l'offre de ABCD géomètre a été jugée l'offre la mieux disante, un marché public est signé avec ce cabinet de géomètres situé à MONTMOROT pour un montant de 20 328.00 € HT .

Assainissement non collectif

La maintenance de l'application informatique de gestion des installations d'assainissement non collectif est confiée à l'entreprise GFI GEOSPHERE pour un montant annuel de 490 € HT / an.

Voirie

- Elagage 2016 - 2017

Considérant l'analyse des offres, l'élagage sera réalisé selon les attributions ci-dessous

- CAILLON Environnement : Saint Julien : 3 876.00 € TTC
- Christian BUCHOT: Arinthod Nord et Sud : 9 540.00 € TTC
- Christian BUCHOT : Commune d'Aromas sciage au tarif horaire de 82 € HT

- Sentier piétonnier école Saint Julien pour accéder à la salle de tir à l'arc

L'entreprise Dam Paysage effectuera les travaux pour la somme de 1 368 € TTC

- Travaux de déblaiement d'une parcelle sur la ZA de Saint Julien et busage de son accès

Considérant l'analyse des offres reçues, l'entreprise Martin de Gigny sur Suran effectuera ces travaux, moyennant les sommes respectives de 2 000 € HT pour le déblaiement et 2 206.60 € HT pour le busage de l'accès

Chaufferie Bois

- Fourniture et installation d'un adoucisseur sur le réseau d'alimentation des chaudières bois

Après analyse des offres de Phar-Eaux et Engie Cofely, ce marché est confié à l'entreprise Phar-Eaux située à LARNAUD pour un montant de 1486 HT

- Modification conduit de fumée

Elle sera réalisée par l'entreprise TTS Tôlerie Tuyauterie Soudure située à ORGELET pour un montant de 2534.50 HT.

- Exploitation - Chaufferie bois- réseau de chaleur –sous stations

Le marché initial avec l'entreprise Enegie Cofely devait se terminer le 31 décembre 2016. Pour éviter un changement (éventuel) de prestataire à cette période en terme d'intensité de chauffage, un avenant a été signé. Il permet de poursuivre les prestations dans les conditions actuelles jusqu'au 31 juillet 2017.

Tourisme

- Valorisation du pic d'Oliferne

Considérant l'analyse des 3 offres reçues remises par les cabinets Emmanuel COUDEL, PRESENCE et MEDIEVAL et leur classement, l'étude pour la valorisation du Pic d'Oliferne est confiée au cabinet MEDIEVAL, situé à Lyon pour un montant de 36 735 € HT.

- Etude pour l'aménagement et la valorisation du Lac de Coiselet

2 offres ont été reçues d'une part par le cabinet MLV et d'autre part par l'ATELIER ZOU. Le marché public pour cette étude est conclu avec le cabinet ATELIER ZOU, basé à Lons le Saunier pour un montant de 39 440 €.

Finances

Pour pallier le décalage entre la date de paiements des factures et le versement des subventions une ligne de trésorerie est nécessaire. Elle est souscrite auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bourgogne Franche Comté, pour une durée d'un an et d'un montant de 300 000 €. Les intérêts sont dus en fonction des tirages.

Assurances

Suite aux diverses propositions – marché groupé mis en place par le Centre de gestion du Jura, la Smacl et Groupama, les contrats d'assurances permettant de garantir les risques statutaires (principalement le remboursement des arrêts maladie ou de longue durée, de maternité....) sont conclus avec la SMACL moyennant une cotisation fixée à 6.57 % du montant des traitements des agents affiliés à la CNARCL et à 0.95 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Gestion du patrimoine

○ Mise à disposition de locaux pour des permanences à caractère social ou visite médicale
Pour effectuer les visites médicales, les locaux sont mis à disposition de l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Jura (SIST BTP) et de l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Jura (AIST 39) moyennant le paiement d'une indemnisation de 75 € par journée d'utilisation.

○ Location d'un logement temporaire

Madame Louise MICHEL loue un logement du 01 février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018 pour un loyer mensuel fixé à 430.00 € TTC, toutes charges comprises.

Affaires diverses

Voirie :

La commission se rendra sur le terrain le 21 février 2017 avant de proposer un programme de travaux.

Le Vice – Président rappelle qu'il serait opportun de prévoir la pose fourreaux pour la fibre optique à chaque fois que des tranchées sont creusées.

Affaires scolaires

Malgré les démarches, à la rentrée de septembre 2017, deux classes en primaire seront fermées soit une à SAINT JULIEN et une à ARINTHOD. Les 2 autres classes menacées de fermeture (maternelle sur à ARINTHOD et sur AROMAS) sont maintenues. Les effectifs conditionnent les existences de classe, il serait souhaitable que les enfants de CERNON soient scolarisés à ARINTHOD et non plus à LECT. Si l'école de Lect était un jour menacée, à terme où les enfants de Cernon seront-ils scolarisés ? Néanmoins la vie des familles et des enfants doit être pris en considération.

Fonctionnement

Les élections suivant la création de la commune nouvelle THOIRETTE-COISIA et le choix de madame Martine MATIAS oblige cette dernière à ne plus siéger au conseil communautaire, une nouvelle organisation se profile.

Accusé de lecture

Pour améliorer le suivi des messages adressés par messagerie électronique, il est important que le destinataire accuse réception des messages adressés- d'autant plus que des dysfonctionnements des lignes internet ont été constatés.

Projet de territoire

Des réunions publiques se tiendront à

Lundi 27 février 2017 à 20 heures THOIRETTE

Lundi 06 mars 2017 à 20 heures ARINTHOD

Mardi 07 mars 2017 à 20 heures SAINT-JULIEN

Elles permettront à chacun de prendre connaissance du diagnostic du territoire, d'exprimer sa conception et les ambitions et enjeux qu'il aimerait voir se développer.

Date des futures réunions

Bureau communautaire et Copil projet de territoire :

Vendredi 10 mars 2017 à 14 heures

Réunion CIAS dossiers – vote documents budgétaires

Mardi 14 mars 2017 à 18 heures 30

Réunion conseil communautaire Vote documents budgétaires de plusieurs budgets annexes +

Mardi 14 mars 2017 à 19 heures

Réunion conseil communautaire vote documents budgétaires des budgets annexes +

Mardi 28 mars 2017 à 19 heures

Bureau communautaire approche budget général +

Vendredi 07 avril 2017 à 14 heures

Réunion conseil communautaire vote documents budgétaires budget général +

Jeudi 13 avril 2017 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 35